

Acteurs de la Vie

Acteurs des Luittes



NUMÉRO 33



DANS CE NUMÉRO:

- Page 2 : ORDRE DU JOUR Plénière des 27 et 29 juin 2022
- Pages 3 à 4 : Avis sur le compte administratif 2021 et sur le rapport d'activité ...
- Pages 4 à 5 : Avis sur la décision modificative n°1 pour 2022
- Page 5 : Avis sur le lancement d'une procédure de modification du SRADDET
- Pages 6 à 7 : Avis sur le partenariat Région-Départements 2022 - 2027
- Page 7 : Avis sur le rapport Culture et patrimoine Culture(s) en partage
- Page 8 : Avis sur le bilan des aides économiques
- Page 9 : Avis sur la préparation du prochain SRDEII « ambition 2030 »
- Page 10 : Avis sur les nouvelles mobilités en centre-val de Loire
- Page 11 : Avis sur la convention TER 2022 - 2031
- Page 12 : Auto saisine du CESER sur la déprise agricole
- Page 13 à 14 : Avis sur le contrat de plan interrégional Loire 2021 – 2027
- Page 14 : Débat d'actualité - indicateurs actualisés
- Pages 15 à 16 : Rapport de la section Évaluation : les effets de la réforme ...

*Séances plénières des
27 et 29 juin 2022*

ORDRE DU JOUR Plénière des 27 et 29 juin 2022

Lundi 27 juin 2022

Dossiers	Représentant du Conseil Régional	Rapporteur (e) du CESER	Intervenant (e) de la CGT	Vote de la CGT
Avis sur le compte administratif 2021 et sur le rapport d'activité et de développement durable	Marc GRICOURT, vice président Finances et Personnel	Alain ROBERT	Alain GUILMAIN	Abstention
Avis sur la décision modificative n°1 pour 2022	Marc GRICOURT, vice président Finances et Personnel	Alain ROBERT	Alain GUILMAIN	Abstention
Avis sur le lancement d'une procédure de modification du SRADET	Dominique ROULLET, Vice président développement des territoires et contractualisations	Jean-Louis RENIER	Nicolas LEPAIN	Pour
Avis sur le partenariat Région-Départements 2022 - 2027	Dominique ROULLET, Vice président développement des territoires et contractualisations	Pierre ALLORANT	Alain GUILMAIN	Abstention
Avis sur le rapport Culture et patrimoine - Culture(s) en partage	Delphine BENASSY, Vice présidente Culture et Coopération Internationale	François-Xavier HAUVILLE	Nicolas LEPAIN	Pour
Avis sur le bilan des aides économiques	Harold HUWART, Vice président Économie, Tourisme et Europe	Patrick UGARTE	Bernard VINSOT	Contre
Avis sur la préparation du prochain SRDEII « Ambition 2030 »	Harold HUWART, Vice président Économie, Tourisme et Europe	Pierre ALLORANT	Florence DUMOND	Abstention
Avis sur les nouvelles mobilités en Centre-Val de Loire	Philippe FOURNIE, VP mobilités, transports, intermodalités	Jean-François HOGU	Florence DUMOND	Pour
Avis sur la convention TER 2022 - 2031	Philippe FOURNIE, VP mobilités, transports, intermodalités	Jean-Paul CARLAT	Florence DUMOND	Contre
Auto saisine du CESER sur la Déprise Agricole	Temanuata GIRARD, vice présidente Agriculture et Alimentation	Jean-Claude MOREAU	Laurent BENETEAU	Pour
Avis sur le Contrat de Plan Interrégional Loire 2021 - 2027	Jean-François BRIDET, vice président biodiversité, PNR, Loire...	Jean-Louis RENIER	Laurent BENETEAU	Abstention

Mercredi 29 juin 2022

Débat d'actualité - indicateurs actualisés	Marc GRICOURT, vice président Finances et Personnel	Patrice DUCEAU	Nicolas LEPAIN	
Rapport de la section Évaluation : les effets de la réforme sur l'offre par apprentissage (saisine régionale)	Carole CANETTE, vice présidente Lycées, éducation, jeunesse, vie citoyenne	Présentation du rapport : Monique FANTIN et Antonio LORENZO Rapporteuse de l'avis : Romy CHRISTIN	Florence DUMOND	Contre
Temps de sensibilisation des membres du CESER préalablement au lancement des travaux sur la formation des migrantes et migrants en Centre-Val de Loire		Pilotes : Martine RICO et Brigitte LEMAIRE		

AVIS SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF 2021 ET SUR LE RAPPORT D'ACTIVITÉ ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE INTERVENTION DE ALAIN GUILMAIN AU NOM DU GROUPE CGT

Monsieur le Président du CESER,
Monsieur Le Rapporteur,
Mesdames et Messieurs les Conseillers-ères.

Ce rapport d'activité est bien sûr marqué par la poursuite de la pandémie du COVID 19 après l'année 2020. Mais au-delà de la pandémie, le résultat de l'élection présidentielle et surtout des élections législatives montrent, à travers un taux d'abstention de plus de la moitié des inscrits et à travers des scores très inquiétant de l'extrême droite dans les communes rurales, le profond malaise de nos concitoyennes et de nos concitoyens.



Ainsi, lorsque les recettes du Conseil Régional sont très majoritairement constituées de taxes supportées difficilement par les populations, notamment la TVA et la TICPE, celles-ci sont en droit de demander à l'exécutif de prioriser les actions répondant à leurs attentes, notamment dans les territoires où les services publics ont disparu comme les professionnels de santé.

Nous avons démontré la perversité des taxes en temps de crise : chute des recettes de l'Etat et des

collectivités lors des crises financières et pandémiques ou à l'opposé des rentrées fiscales importantes suite à l'augmentation des prix générant une inflation importante, des pertes très importantes de pouvoir d'achat insupportables pour les plus défavorisés et une croissance en berne (stagflation) entraînant la hausse des taux directeurs.

Nous restons convaincus qu'une profonde réforme de justice fiscale est nécessaire en abaissant deux taxes injustes (la TVA et la TICPE) et en instaurant des recettes nouvelles favorisant une juste répartition des recettes de l'Etat et des collectivités locales.

Nous avons aussi encouragé l'exécutif, compte tenu de la faiblesse des taux d'intérêt, à être ambitieux au niveau de l'emprunt et de l'investissement. Le tableau qui nous est fourni montre bien cette pertinence au moment où les taux risquent de remonter durablement ce qui réduira les marges de manœuvre pour investir.

Ne cédon pas au chantage sur la charge de la dette laissée à nos enfants : elle a pour contrepartie des actifs (des lycées, d'infrastructures pour des mobilités écologiques) dont les futures générations vont profiter.

Lors du budget primitif 2021, la CGT avait alerté l'exécutif à la fois sur les attentes citoyennes et sur la montée très grave de la pauvreté en région, pauvreté que la pandémie a mise en lumière vis-à-vis des jeunes et des personnes

âgées. Nous reconnaissons à la Région le soutien à l'économie sociale et solidaire à travers les CAP ASSO ou le financement de mesures en faveur des jeunes durablement frappés par la crise pandémique.

L'exécution du budget connaît un taux satisfaisant de 90 % et un résultat excédentaire de 15,9 millions d'euros. Mais un certain nombre de politiques connaissent des taux d'exécution moins importants du fait de la pandémie.

Ainsi en fonctionnement, le taux est satisfaisant avec un taux de 92,6% mais :

- ⇒ les TIC n'ont été réalisés qu'à 59 % l'apprentissage à 51 %
- ⇒ la vie citoyenne à 70 %
- ⇒ les programmes européens à 65 %

En investissement, le taux d'exécution est de 86 % mais certains programmes connaissent des réalisations insuffisantes y compris en période de pandémie :

- ⇒ TIC : 12 %
- ⇒ Recherche 61 %
- ⇒ Formation professionnelle : 41%
- ⇒ Formations sanitaires et sociales : 70 %
- ⇒ Culture : 75 %
- ⇒ Vie citoyenne : 57 %
- ⇒ Programmes européens : 67 %.

La CGT fera une intervention spécifique sur les aides aux entreprises mais au regard du rapport d'activité nous sommes toujours convaincus que c'est au système bancaire refinancé très favorable-

ment par la BCE de soutenir les entreprises comme l'investissement matériel, immobilier, le développement à l'international et non par des fonds publics.

La CGT est favorable au soutien accordé à une agriculture de qualité avec une structuration de la filière bio comme elle est favorable au soutien au tourisme durement touché par la crise sanitaire.

Concernant les transports, les réalisations en fonctionnement comme en investissement sont satisfaisantes, la région ayant massivement investi pour 222 millions d'euros dans l'acquisition et la rénovation de matériels roulant, rénovation justifiée car notre parc

était plus vieillissant que la moyenne nationale.

Sur l'environnement, les réalisations de 85% en fonctionnement et de 71% en investissement sont satisfaisantes mise à part la transition énergétique 58% en fonctionnement et 43% en investissement. La COP régionale en est un atout et l'assemblée pour le climat (ACTE) devra montrer son efficacité.

Compte tenu de la flambée des prix de l'énergie, le service public de la rénovation des logements sera particulièrement attendu.

Enfin sur les fonds européens, la CGT dénonce la faiblesse de consommation des crédits après une

instruction longue des dossiers et une durée défavorable à des projets porteurs d'avenir.

Ce bilan d'activité 2021, en pleine crise pandémique, avait conduit la CGT à contribuer, au sein du CESER à une proposition de profonds changements dans les politiques publiques y compris régionales, nommé plan de transformation.

La situation actuelle, marquée par la guerre en Ukraine et par la crise énergétique, nécessitera de prendre en compte les fortes attentes des populations de nos territoires. C'est un enjeu démocratique !

La CGT s'abstiendra sur l'avis qui nous est présenté.

Avis sur la décision modificative n°1 pour 2022 Intervention de Alain GUILMAIN au nom du groupe CGT

*Monsieur le Président du CESER,
Monsieur Le Rapporteur,
Mesdames et Messieurs les Conseillers-ères*

Cette décision budgétaire modificative s'élève à 34,65 millions d'euros en dépenses et en recettes produit du report de l'exercice 2021 (15,91 m€) et d'une augmentation de l'emprunt prévisionnel de 13 m€.

La CGT n'a pas d'opposition avec les analyses de l'avis sur l'emploi en fonctionnement et en investissement notamment :

- Les transports avec l'acquisition et la rénovation de rames et l'investissement au technicentre d'Orléans et les travaux de la ligne Chartres – Courtalin.

Sauf à envisager le transfert de propriété du futur atelier TER pour l'intégrer dans la logique

d'allotissement pour l'ouverture à la concurrence. Et ce n'est pas un sujet « banal » !

- L'économie avec le soutien à Impériale Wheels ce qui nécessitera un suivi sur l'emploi, la valeur ajoutée et le développement de la R et D. **Mais pour la CGT, l'argent public ne doit pas continuer à assurer la compétitivité des entreprises !**
- Les travaux dans les lycées pour endiguer le coût des matières premières.

La CGT juge positive la provision de 3,8 m€ pour les augmentations attendues de salaires et la création de 35 postes avec comme réserve que ces postes doivent être financés par l'État.

Mais cette DM1 présente des

ajustements importants soit 2,675 milliards d'euros d'AP et d'AE dont une part importante sera consacrée à la convention TER.

Les autres ajustements concernent les territoires solidaires, les patrimoines des lycées suite aux intempéries, les aménagements des locaux à la faculté d'Orléans et la création de la faculté d'oncologie, le sport et la culture.

- ➔ La CGT dénonce, suite au règlement du contentieux, les conditions favorables faites à l'enseignement privé sous contrat face à la pénurie de moyens de l'enseignement public et laïc.
- ➔ Si la CGT n'a pas eu de différences notoires sur les emplois des ajustements de cette DM2, elle assume sa différence sur

les analyses du rapporteur sur le contexte économique :

- Ce n'est pas le conflit Ukrainien qui est seul responsable de la montée des prix : c'est la spéculation mondialisée qui a entraîné, dès le début de la guerre, une flambée des prix, notamment des matières premières. Par ailleurs les sanctions économiques contre la Russie montreront, une fois de

plus, qu'elles ne sont d'aucune efficacité face à la barbarie mais qu'elles seront une souffrance pour les peuples. Il n'y a qu'une voix contre la guerre : une mobilisation générale pour la paix !

- Le risque de baisse de la TVA n'est pas avéré. En effet, depuis le début de l'année, les rentrées fiscales de l'État ont augmenté de 79 milliards d'euros dont près de 14

milliards de recettes nouvelles de TVA en raison de l'augmentation des prix.

- L'ouverture d'un débat sur les moyens des collectivités territoriales avec le maintien des dépenses de fonctionnement (quand les besoins augmentent ...), le soutien à la reprise économique et le financement de la nécessaire transition écologique.

La CGT s'abstiendra sur cet avis.

AVIS SUR LE LANCEMENT D'UNE PROCÉDURE DE MODIFICATION DU SRADDET

Intervention de Nicolas LEPAIN au nom du groupe CGT



*Monsieur le Président du CESER,
Mr le Vice-président du Conseil Régional,
Monsieur le rapporteur de l'avis,*

L'avis porte sur la procédure de modification du SRADDET, hors d'ici le 30 juin les Plans Locaux d'Urbanismes Intercommunaux auront dû être voté. Dans ces plans de nombreuses communes voient les surfaces constructibles disparaître au prétexte de la protection des terres agricoles. Or, pour beaucoup ces parcelles ne

sont pas cultivables ou trop difficilement.

Les plus grandes collectivités se sont déjà accaparées des terres agricoles, quand elles laissent des friches abandonnées. Quant au développement de la logistique, nous arrivons après la bataille. De nombreux et grands projets sont déjà réalisés ou déjà actés.

Ici, nous parlons régulièrement du développement de certaines collectivités et territoires, comme le

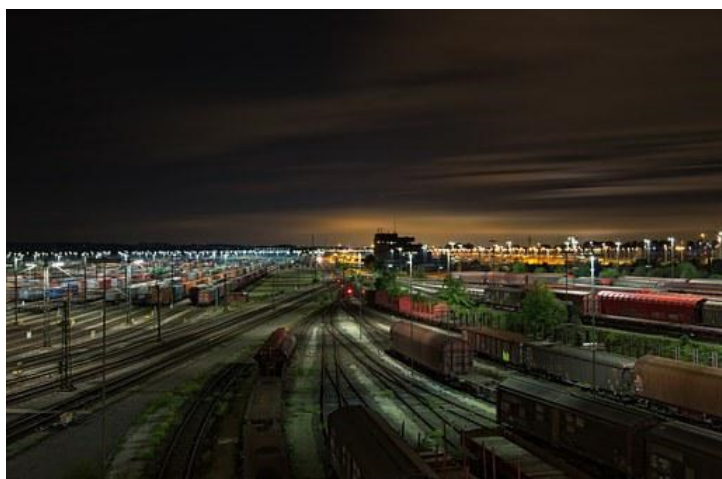
Nord et le Sud de la région, maintenant que certaines décisions sont déjà prises (comme les

PLUI), que nous reste il à discuter ?

La volonté de la région que les questions de développement soient partagées est logique, mais les PLUI et certains autres projets déjà en cours faussent la donne.

En conclusion, la CGT, est d'accord pour dire que les futures étapes fassent l'objet d'une vraie concertation, comme pour le développement de plateforme de fret branchée aux voies ferrées, voire le développement de nouvelles voies ferrées pour le fret, afin de connecter tant les nouvelles plateformes logistiques, existantes, que les futures infrastructures logistiques.

La CGT votera l'avis.



AVIS SUR LE PARTENARIAT RÉGION-DÉPARTEMENTS 2022 - 2027

Intervention de Alain GUILMAIN au nom du groupe CGT



Monsieur le Président du CESER,
Monsieur le Vice-Président du Conseil Régional,
Monsieur Le Rapporteur,
Mesdames et Messieurs les Conseillers-ères

Nous sommes saisis, aujourd'hui, d'un rapport sur le partenariat Région-Départements 2022-2027.

Ce partenariat, présenté comme innovant, aurait pour ambition de dépasser le simple co-financement de compétences partagées pour aller vers un renforcement de politiques partenariales complémentaires et cohérentes.

Comme le souligne l'avis, cette ambition est très louable dans l'intérêt de la population, tant pour les finances publiques et leur utilisation, que pour les conditions de vie de nos concitoyens.

Mais au regard des domaines ciblés, tous très importants et pertinents, dont plusieurs compétences partagées, nous nous interrogeons sur la visibilité de chaque collectivité locale et même leur avenir.

Où ce partenariat est juste ce qui est présenté, ou c'est un galop d'essai de la région pour intégrer ou renforcer de nouvelles compétences dans le cadre de loi 3Ds ou de la nouvelle phase de vraie-fausse décentralisation en préparation, avec sa nouvelle vague de fusion, d'absorption dans le cadre de la vision de l'Union Économique et Monétaire Européenne d'une France composée de 8 à 9 Régions.

Il y en aurait encore 4 à 5 de trop.

Alors que l'on nous fait tout un cinéma sur le dialogue social, la

démocratie participative, la régionalisation à tout-va, la poursuite de la constitution de super collectivités que sont et seront encore plus les régions demain, générant un éloignement de plus en plus grand des citoyens des lieux de décisions, est aux antipodes des discours enjôleurs et belles déclarations d'intentions, et ne peut que nourrir le désintérêt, voire le rejet du fait politique de la jeunesse, de la population. La dernière période devrait sérieusement faire réfléchir les politiques. Dans le même temps, certains thèmes auraient gagné à être étayés ou illustrés par certains éléments, alors que, comme l'indique l'avis, la réutilisation des friches pour atteindre l'objectif de zéro artificialisation n'apparaît pas dans le rapport, par exemple.



Sur les mobilités douces, nous ne pouvons qu'être d'accord que le succès de la Loire à vélo pour le tourisme soit une bonne chose. Mais ça ne règle pas le problème de déplacement à vélo pour les habitants de notre région, dont le rapport pointe les difficultés en grand péri-urbain et en milieu ru-

ral, malgré 50 % de déplacements inférieurs à 7 kilomètres.

Si des efforts ont été faits dans certaines villes, la réalité demeure que la circulation à vélo dans les cœurs de ville, comme sur les routes n'est pas adaptée et encore moins sécurisée.

Est-ce que ce partenariat va déboucher sur un grand plan d'investissement de réfection et d'aménagement des routes pour sécuriser et permettre le développement de la circulation à vélo ?

Concernant la création d'un géronpode, dont le contenu, la composition, la gouvernance, les missions restent assez floues, le rapport comme l'avis oublie un acteur essentiel qui agit beaucoup sur ces questions, avec des moyens pas forcément à la hauteur des besoins, c'est la CARSAT.

Le public aura-t-il sa place incontournable dans ce géronpode ou entend-on livrer entièrement les personnes âgées aux appétits financiers des groupes privés, comme Orpéa ?

Sur la santé, le rapport met en avant la coopération entre la région et les 6 départements qui la composent, pour aboutir à des décisions et actions concrètes pour résoudre la situation catastrophique de démographie médicale dans notre région, tout en occultant le travail réalisé par la CGT sur ce sujet.

Le rapport pointe également que les effets de ces actions ne se feront sentir qu'à long terme.

Et ce n'est pas ce nouveau parte-

nariat avec les départements qui permettra de faire atteindre l'objectif de la région d'embaucher 300 médecins, dans une période où la pénurie touche toute la France.

Sans pratique à la hussarde comme le maire d'Orléans avec l'université de Zagreb, l'urgence de la situation ne nous permet pas d'attendre 10 ans que de nouveaux médecins

soient formés et nécessite de réfléchir avec l'État à créer des coopérations, à passer des conventions avec d'autres pays pour faire venir des médecins, avec des niveaux de formation similaires aux nôtres, sans pénaliser leur propre pays.

Nous rappelons au passage notre totale opposition à la régionalisation de la santé.

Nous espérons également que ce partenariat permettra d'améliorer la situation dans certains secteurs, permettra d'aller, par exemple, vers un véritable service public de la petite enfance ou de l'aide à domicile qui fonctionne aujourd'hui essentiellement sur l'associatif privé.

La CGT s'abstiendra sur cet avis

AVIS SUR LE RAPPORT CULTURE ET PATRIMOINE CULTURE(S) EN PARTAGE

Intervention de Nicolas LEPAIN au nom du groupe CGT

*Monsieur le Président du CESER,
Mme la Vice-présidente du Conseil Régional,*

Monsieur le rapporteur de l'avis, Pour notre CGT la culture, en général, est le marqueur, le reflet, des caractéristiques spécifiques des civilisations. Un miroir de l'être humain.

Si la culture est l'empreinte digitale qui identifie les peuples et leurs expressions, elle en est aussi un témoin temporel important. L'expression culturelle a ainsi, au fil des siècles, représenté les joies et les tourments des différentes époques. La culture est tellement prégnante pour notre humanité qu'elle se trouve trop souvent dévoyée : la publicité et la propagande en usent et en abusent pour satisfaire leurs ambitions.

La CGT reconnaît que la Région Centre Val de Loire est un acteur

fiable et efficace dans le domaine culturel. Le problème vient plutôt de ce que ne font pas d'autres acteurs du domaine.

La CGT espère que la candidature de Bourges, comme capitale européenne de la culture, provoquera un électrochoc sur la place de Bourges pour corriger les graves lacunes accumulées au fil des ans : un musée dont les circuits électriques sont tellement hors norme qu'il y a un risque avéré d'incendie, une école de musique dans laquelle les instruments en bois dessèchent ou encore une école des Beaux-Arts dont les bâtiments sont en décrépitude voire en dé-

composition, certaines salles sont interdites car le plafond s'émiette.

En conclusion, la CGT rappelle que la culture ne s'exprime pas qu'à travers des 9 arts reconnus. La culture, dans notre époque troublée, peut servir d'aiguillon pour ramener à la raison les peuples et leur permettre de s'émanciper du joug du capital et des dirigeants politiques acquis à la logique de gestion capitaliste.

La CGT votera favorablement sur ce thème.



AVIS SUR LE BILAN DES AIDES ÉCONOMIQUES

Intervention de Bernard VINSOT au nom du groupe CGT

Monsieur le Président,
Monsieur le Vice-président,
Chers collègues

Il nous est présenté aujourd'hui l'avis sur le bilan des aides économiques au cours de l'année 2021.

Année qui suit une année 2020 fortement impactée par une crise économique provoquée, par la crise sanitaire de la COVID 19 qui a imposé une réduction des activités dans de nombreux secteurs de notre économie voire un arrêt dans certaines.

Malgré des mesures contraignantes dans plusieurs secteurs d'activités avec des fermetures d'établissements, du nombre limité d'accueil du public dans certains autres, de la mise en place du télétravail mais aussi des difficultés d'approvisionnement dus à des choix de délocalisation, ou encore à une augmentation des coûts des matières premières, l'année 2021 a vu une augmentation des aides économiques versées par la Région Centre-Val de Loire aux entreprises de son territoire.

Tout comme le CESER, la CGT regrette la disparition du tableau de « la répartition des aides accordées par les collectivités ».

La CGT souhaite qu'un suivi et un bilan sur les aides économiques allouées aux entreprises, artisans, agriculteurs et acteurs du tourisme, soient mis en place pour permettre de mesurer leur impact sur l'emploi.

Une analyse précise est aussi nécessaire pour tous les dispositifs déployés dans l'Économie sociale et solidaire, mais le sujet viendra sûrement lors du traitement de la politique associative présentée en fin d'année.

Depuis plusieurs années la CGT demande la réunion de la commission d'évaluation des aides aux entreprises sans réponses de la part de l'exécutif.

Bien des acteurs du monde économique sollicitent les fonds publics en région, pour aider et soutenir les entreprises et la CGT s'interroge sur la démultiplication des structures en charge de ces actions.

CRCI, DREETS, GPA, ARDAN, Initiative Centre, DEV'Up, les Clusters... autant d'argent public pour faire fonctionner ces structures alors même que l'État se désengage en transférant les compétences à la Région !



Sans compter la démultiplication des acteurs qui ont en charge de travailler sur l'accompagnement des demandeurs d'emploi, des personnes en insertion, des salariés en reconversion...

Comment rendre efficace la mise

en œuvre de politiques publiques en matière de développement économique utile à l'emploi si l'on se perd dans les méandres et la dilution des rôles de chacun et de leur gouvernance !

Mais plus le système est complexe moins il y a de transparence et plus il y a de défiance !

Pour la CGT, les aides publiques doivent servir les populations et non la compétitivité des entreprises.

L'avis du CESER alerte sur la difficulté pour certaines entreprises de rembourser les PGE, notamment dans le secteur du tourisme. Par ailleurs, il appelle à l'octroi d'une aide pour les exploitants à l'export confrontés à l'inflation, notamment sur le lait et les œufs.

Si la CGT n'est pas insensible aux difficultés que pourraient rencontrer certains, elle est opposée au versement d'aides de la région en lieu et place du secteur bancaire.

Pour finir la CGT propose que la région conditionne les aides publiques aux entreprises prenant en compte plusieurs critères (empreinte carbone, politiques de recherche, développement et innovation, dialogue social dans l'entreprise, maintien ou relocalisation d'activité sur le territoire etc...).

La CGT votera contre sur cet avis qui malgré ses demandes d'informations complémentaires sollicite trop le soutien des aides publiques.

AVIS SUR LA PRÉPARATION DU PROCHAIN SRDEII « AMBITION 2030 »

Intervention de Florence DUMOND au nom du groupe CGT

*Monsieur le Vice-Président de l'Économie, du tourisme et de l'Europe,
Monsieur le Président du CESER,
Monsieur Le Rapporteur,
Mesdames et Messieurs les Conseiller-ères*

Alors que le SRDEII va définir le schéma de ce que devrait être notre économie et les innovations pour les années à venir, la CGT souhaite faire un rappel de quelques points sur lesquels elle continuera le débat des idées et s'évertuera à construire la réflexion collective pour que la question des salarié-es et de l'utilisation de l'argent public et du financement de notre économie soient entendues.

Ainsi, la CGT le redit, la problématique de recrutement que rencontrent les entreprises aujourd'hui est issue d'une part de leur volonté d'avoir des salarié-es opérationnels très rapidement, avec une polyvalence accrue tout en ne développant pas de politique salariale favorable à la reconnaissance de certaines filières et en continuant de dégrader les conditions de travail par la flexibilité, la non reconnaissance de la pénibilité, les formations tronquées axées sur l'aspect

utilisatrice productive et non sur l'aspect connaissance métier avec objectif d'évolution professionnelle.

La CGT insiste aussi sur le fait que le système d'économie libérale, qui plus est mondialisé, où les finances ont pris le pouvoir pour dicter les feuilles de route aux grandes entreprises aujourd'hui multinationales, a conduit à la désindustrialisation de notre pays. Aujourd'hui on en comprend mieux les dégâts sociaux et la CGT alerte depuis des années sur les dégâts sociaux.

Ce système organise l'appauvrissement de certains territoires, des populations et des salarié-es par la concentration des outils de production demandant de gros investissements pour assurer leur rentabilité par des logiques d'industrialisation.

De plus, après avoir créé les conditions favorables aux marchés pour que se développe le tissu des PME qui souvent se trouvent être tout simplement des sous-traitants ou des entreprises prestataires de ces grands groupes, elles s'adressent à la puissance publique en cas de difficultés et s'appuient sur les politiques publiques pour capter les

financements de relance de l'économie.

Ces stratégies ont conduit à la désertification de certains territoires, qu'il faut aujourd'hui accompagner pour les revitaliser. La CGT est favorable à mener des politiques pour relocaliser des emplois, réimplanter des services publics et des commerces, développer la recherche et l'innovation mais la question du financement divise le CESER.

Pendant que certains sont favorables à des aides, des fonds d'investissements, des partenariats publics privés, la CGT est plutôt favorable à ce que les institutions comme la CDC, la BPI, le secteur bancaire mais aussi le budget de l'Etat par la redistribution issue d'une fiscalité juste permette le financement des investissements et des moyens fixés en concertation avec les Collectivités pour développer et maîtriser ces politiques publiques afin de garantir l'emploi, la lutte contre les fractures territoriales et l'égalité d'accès aux services publics.

La CGT s'abstiendra sur cet avis.

AVIS SUR LES NOUVELLES MOBILITÉS EN CENTRE-VAL DE LOIRE

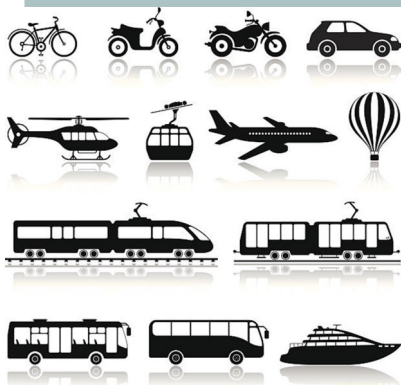
Intervention de Florence DUMOND au nom du groupe CGT

*Monsieur le Vice-Président chargé des Mobilités, du Transport et de l'intermodalité,
Monsieur le Président du CESER,
Monsieur Le Rapporteur,
Mesdames et Messieurs les Conseillés-ères*

Le secteur du transport est un enjeu majeur pour la population : enjeu environnemental, enjeu social et enjeu économique, nous ne le dirons jamais assez puisqu'il semble que les décideurs politiques n'ont pas encore véritablement compris qu'il faut changer nos habitudes de déplacement, les stratégies de production mais aussi nos modes de consommation.

La pandémie a révélé les conséquences catastrophiques de cette mondialisation effrénée pour notre pays et la guerre en Ukraine a amplifié la situation avec les tensions géopolitiques.

Tout cela pèse sur les populations jeunes et moins jeunes et beaucoup aspirent à une sérénité pour leur avenir, mais aussi celle de leurs enfants et petits-enfants. Les évolutions qui traduisent une volonté de revenir vers des habitats plus « au vert », des consommations plus en proximité, des liens sociaux plus tournés vers le



partage et la solidarité montrent que la question de l'aménagement du territoire est centrale.

Le transport dans cette réflexion est donc fondamental.

La CGT partage globalement l'avis du CESER.

Elle précise que si la Région est la cheffe de file, elle doit s'appuyer des EPCI pour partager et construire une politique des mobilités fixant comme objectif le report modal.

Ainsi, il faut planifier un schéma régional ferroviaire, complété par un réseau de grands axes routiers, pour ensuite proposer les solutions adaptées dont l'objectif est de rendre possible l'accès au transport collectif que ce soit pour du rabattement vers les gares ou arrêts de bus mais aussi pour accompagner des besoins de déplacement entre les villes au plus près des territoires (TAD, autopartage, covoiturage localisé...)

Il semble regrettable que 80% des Communautés de Communes aient transféré la compétence transport à la Région, alors que celle-ci la délègue ensuite pour le transport scolaire à 340 Autorités Organisatrices dites de « second degré ».

Par ailleurs, les EPCI auraient pu lever la taxe Versement Mobilités alors que la Région n'y est pas éligible.

Elle doit donc faire des choix budgétaires et à ce titre elle baisse la contribution sur la future convention TER de 39M€ sur la durée de celle-ci.

A noter que cette coupe correspond à la perte de recettes pendant la crise sanitaire qui, après négociation avec l'Etat et SNCF reste à sa charge de la Région à hauteur de 25-30 M€ et des économies proposées par SNCF lors de la négociation.

La Région se satisfait d'être la seule région à avoir négocié une compensation, certes ! mais la CGT dénonce la baisse de la contribution.

Elle confirme aussi avoir versé 100% des sommes prévues aux contrats DSP afin « d'accompagner plusieurs centaines de conducteurs et ainsi de les fidéliser dans un moment où beaucoup auraient pu changer de filière ». La CGT vous rappelle qu'il a fallu la mobilisation des salarié-es pour qu'ils puissent avoir 100 % de leur salaire alors que seules les mesures légales de chômage partiel avec le paiement de 84 % du salaire avaient été appliquées.

Pour conclure, le transport public qu'il soit ferroviaire ou routier est financé avec de l'argent public pour définir un service public utile aux populations.

La CGT refuse toute mise en concurrence pour garantir la qualité, la sécurité et le développement du service avec des salarié-es dont les conditions sociales et la reconnaissance de leur utilité sociale doivent être considérées dans une politique de progrès social au service de toutes et tous, salarié-es et usagers.

La CGT soutiendra cet avis.

AVIS SUR LA CONVENTION TER 2022 - 2031

Intervention de Florence DUMOND au nom du groupe CGT



Monsieur le Vice-Président chargé des Mobilités, du Transport et de l'intermodalité,

Monsieur le Président du CESER,

Monsieur Le Rapporteur,

Mesdames et Messieurs les Conseillers-ères

Les Organisations Syndicales CGT-CFDT-CFTC-UNSA FSU représentants les salarié-es au CESER Centre Val de Loire souhaitent tout d'abord indiquer que les délais très courts pour analyser un tel dossier, qui plus est incomplet puisque la consistance du service est précisée dans les annexes non fournies, n'ont pas permis au CESER de travailler normalement ce dossier comme cela avait été le cas pour l'écriture de la Convention précédente.

Les organisations syndicales dénoncent ce peu de considération manifestée à l'égard du CESER.

Nos organisations partagent tous les éléments du rapport sur la Convention TER relevés dans cet avis.

Elles précisent qu'elles sont opposées à l'ouverture à la concurrence mentionnée à la date du 1/01/2030 par un 1^{er} lot suivi d'un autre à compter de 2031. Pourquoi préparer une ouverture à la concurrence en 2030 alors que la convention présentée renouvelle sa confiance à l'opérateur historique en lui demandant qui plus est d'assurer un rôle « d'assembler » dans le cadre de cette convention 2022-2031 ?



Dans un contexte où le service public de transport est un enjeu essentiel pour la transition énergétique et la protection de l'environnement, il est périlleux de créer les conditions de désengagement des travailleur-res de ce secteur en affichant la stratégie du dumping social et du démantèlement de SNCF Voyageurs sur notre région.

Considérer le rôle « d'assembler » que doit mener SNCF Voyages tout en donnant le signal aux Cheminot-es qu'une fois le travail d'expertise pour préparer la concurrence, ils/elles seront transféré-es dans les entreprises qui obtiendront les marchés, est inacceptable.

Au contraire, la période des 10 prochaines années, en s'appuyant sur l'expertise de l'ensemble du groupe public SNCF sur les infrastructures, l'exploitation, le matériel roulant et la gestion des gares est une véritable opportunité à saisir pour travailler dès maintenant et en coopération un schéma de développement de l'offre et du trafic ferroviaire.

Les projets de réouverture des services voyageurs sur Pithiviers-Orléans, Gien-Châteauneuf sur Loire-Orléans, Chartres-Orléans, Châteauroux Tours qui figurent dans les orientations stratégiques de la Région doivent être travaillés avec les AOM des métropoles, les départements, pendant les 10 ans de la convention.

Développer le réseau ferroviaire en région, travailler la complémentari-

té avec le bus et autres modes de déplacement en s'appuyant sur des pôles multimodaux, proposer une tarification attractive, juste et solidaire pour permettre à toutes et tous de se déplacer pour aller travailler mais aussi pour ses loisirs, pour les visites aux amis, à la famille et autres motifs et tout ça en maîtrisant les finances publiques ne peut s'entendre en déstabilisant le système ferroviaire.

Les Organisations Syndicales CGT-CFDT-CFTC-UNSA-FSU invitent donc le Conseil Régional réuni en séance plénière les 30 juin et 1^{er} juillet prochain à porter une modification qui permette d'annuler le titre II de la Convention.

Avec la baisse de contribution de 39M€ sur la durée de la convention, on peut imaginer la pression sur le dos des dirigeant-es des lignes qui se répercutera, sans aucun doute, sur les équipes. D'ailleurs, il a été d'ores et déjà annoncé aux représentant-es des cheminot-es la suppression d'une quarantaine d'emplois pour l'année à venir, ce n'est pas ça qui va améliorer la qualité et le service aux usagers.

Les Organisations Syndicales CGT-CFDT-CFTC-UNSA-FSU tout en étant favorable à des objectifs globaux de qualité et un suivi rigoureux par ligne, sont opposées au risque de division des salariées et souhaitent le retour des comités de lignes ou comités d'usagers, participation citoyenne abandonnée par la Région.

AUTO SAISINE DU CESER SUR LA DÉPRISE AGRICOLE

Intervention de Laurent BENETEAU au nom du groupe CGT

Monsieur le Président du CESER,
Madame la Vice-Présidente,
Madame et Monsieur Les Rapporteurs,
Mesdames et Messieurs les Conseillers

La CGT souhaite tout d'abord souligner ce travail qui permet de mieux appréhender la complexité et les enjeux qui peuvent parfois mener à des situations tendues, voir conflictuelles, entre les différents acteurs concernés par le foncier.

Au risque de nous répéter, la CGT rappelle que les enjeux liés à la transition écologique et à l'indépendance alimentaire nécessitent des décisions qui se traduisent par des moyens et des structures publiques pour conduire les politiques publiques.

Réfléchir à la déprise agricole pose des questions sur la localisation des terres qui pourraient être utiles à la production agricole, sur



l'identification des propriétaires, sur la capacité des sols pour leur utilisation la plus pertinente afin de déterminer ceux qui sont productifs et pourraient servir à la polyculture, à l'élevage, au maraîchage dans les territoires en proximité afin de répondre aux besoins des populations et non servir la spéculation foncière.

Pour la CGT, au-delà de la région, l'État doit porter une politique publique en concertation avec les Collectivités et leur permettre de mettre en œuvre une stratégie foncière afin que la gestion des terres soit la plus juste possible en fonction de la qualité des sols, de la politique d'urbanisation, du développement des zones à protéger et à préserver en espace naturel, y compris les domaines forestiers.

Le CESER va travailler sur le sujet du Zéro Artificialisation Nette notamment sur la question du logement et ce sera l'occasion de mettre en débat la politique d'urbanisation que nous souhaitons sur la Région.

⇒ Doit-on accepter le phénomène de métropolisation et de polarisation des villes importantes dans les Communautés de Communes en charge du PLUI qui, sous couvert de développement de quartiers naturalisés dans les villes en contrepartie d'étalement urbain, pousse à la

l'éloignement des populations les plus précaires ?

Ou bien,

⇒ Doit-on réfléchir à redynamiser des villes intermédiaires pour faire revenir la population au cœur de ces villes, réimplanter les services publics, aider à l'implantation des commerces et à la relocalisation d'activités pour développer l'emploi ?

Pour la CGT, le foncier doit servir l'intérêt général et pas seulement l'intérêt de quelques propriétaires terriens.

La CGT est donc favorable à la création d'un Établissement Public Régional du Foncier pour maîtriser, et ainsi développer, une politique publique au service de l'aménagement du territoire, du développement des circuits courts et aussi d'une politique de l'habitat.

Politique publique qui doit tenir compte des réels besoins des populations pour se déplacer, pour accéder aux services publics mais aussi pour se loger. Cela nécessite que les prix du foncier soient régulés afin que la raréfaction des logements disponibles ne soit pas la cause d'un éloignement trop grand des lieux de vie et de travail.

La CGT soutiendra ce rapport.

AVIS SUR LE CONTRAT DE PLAN INTERRÉGIONAL LOIRE 2021 – 2027

Intervention de Laurent BENETEAU au nom du groupe CGT

*Monsieur le Président,
Monsieur le Vice-Président,
Monsieur le rapporteur,
Mesdames et Messieurs les Con-
seillés-ères*

Tout d'abord, la CGT pense que, comme pour beaucoup de plans, de projets et de politiques publiques affichées, nous sommes dans un affichage pavé de bonnes intentions mais qui oublie l'histoire et surtout la vie des populations qui résident autour du bassin de la Loire et de ses affluents.

L'avis souligne la diversité des engagements financiers des Conseils Régionaux sans pointer le rôle et la responsabilité de l'Etat qui, pour la Loire comme pour tout ce qui reste public, ne cesse de se désengager de l'entretien et de la consolidation des digues et ouvrages.

Il n'est pas inutile de rappeler ici qu'existaient des brigades de la Loire dans les départements rattachés au ministère de l'équipement. Elles ont été liquidées au fil des années au profit du privé et de la dilapidation de l'argent public. La gestion des affluents et de leur débit s'effectuait grâce à des salariés dédiés en coordination entre les ouvrages et les départements. Par exemple, il n'est pas inutile de rappeler que pour la gestion des ouvrages de la rivière « le Cher », il ne reste plus aucun salarié.

Nous avons frôlé, en juin 2016, la catastrophe en région Centre avec les grandes crues qui, fort heureusement pour les populations du Loir-et-Cher, de l'Indre-et-Loire et

du Maine-et-Loire, n'ont eu qu'un impact limité sur le bassin de la Loire. Si le rythme de la montée des eaux de la Loire avait suivi celui de la Sauldre, du Beuvron, du Cosson et du Cher au Sud et du Loing à l'est, les populations auraient subi des inondations record.

Cette expérience a montré que la réduction des moyens pour gérer et anticiper a coûté cher. Mais depuis rien n'a rien changé au fond pour réinvestir dans les salariés pour gérer, entretenir, prévenir les montées des eaux et suivre l'état de fonctionnalité et des résistances des barrages et des digues.

A Saint-Hilaire-la-Gravelle sur « le Loir », un ouvrage attend d'être remis en état depuis 10 ans parce que personne ne veut payer.

Il est surprenant que le rapport de l'exécutif régional ne trace aucune ambition en matière de grands travaux qui nécessiteraient le croisement des financements entre l'état, l'Europe et les collectivités pour ce fleuve royal classé au patrimoine de l'Unesco.

La gestion des affluents est très peu évoquée dans le rapport au moment où des acteurs politiques ambitionnent de faire disparaître les retenues d'eau au nom de la continuité écologique.

Que veut-on réellement ? Est-ce installer des populations et des activités sans ressource en eau dans une région où le débit

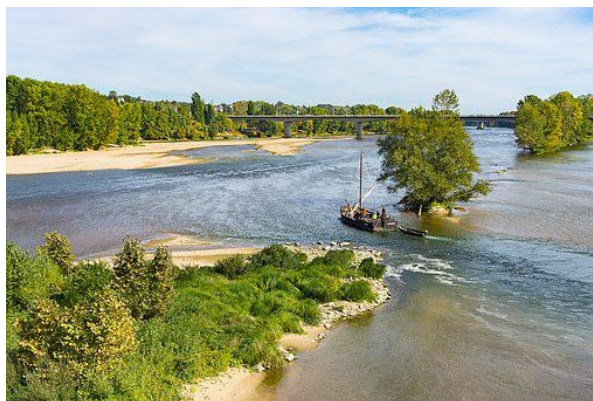
des cours d'eau demeure essentiel pour la vie dans les villes, pour l'activité des centrales électriques et pour la faune et la flore.

Réfléchir à l'aménagement de la Loire sans aborder la question de la qualité des eaux et l'impact de l'agriculture intensive relève d'un sacré exercice d'équilibriste alors que, par ailleurs, on nous ressasse à longueur de discours politique et d'antenne qu'il faut se préoccuper de l'écologie !

Comment ne pas être en colère lorsque nous constatons la prolifération d'herbiers qui obstrue partiellement, voir totalement, certaines des rivières qui alimentent la Loire !

☞ Quand va-t-on changer de modèle de productions agricoles et stopper l'escalade de l'agro-industrie qui pollue pour la spéculation ?

Nous notons aussi que le rapport souligne l'attrait des citoyens avec ce que représente le tourisme.



Encore une fois, à tous niveaux de la société, le constat est que les populations rurales sont ignorées



et leurs représentants élus ne sont pas consultés.

☞ Par exemple, où et quand va-t-on demander l'avis aux associations de ceux qui paient chèrement par

leur droit d'exercer leur activité sportive et de loisir ?

Loin des habitants, on décide des aménagements pour promouvoir le tourisme avec la circulation des vélos sur la Loire, le Cher, les canaux, sans s'occuper de l'avis des utilisateurs locaux de ces espaces naturels.

Nous entendons tous, des analyses de plus en plus déconnectées de la vraie vie des habitants au moment des soirées électorales avec un

désintérêt des électeurs sur la fracture entre le rural et l'urbain. Personne ne s'interroge sur comment sont traités les populations et leurs associations, les syndicats de salariés par la puissance publique et les décideurs économique.

Pour la CGT, la gestion, le traitement de l'eau, l'aménagement des cours d'eau doivent relever du public et de la concertation avec les citoyens.

La CGT s'abstiendra sur cet avis

DÉBAT D'ACTUALITÉ - INDICATEURS ACTUALISÉS

Intervention de Nicolas LEPAIN au nom du groupe CGT

*Monsieur le Vice-Président,
Monsieur le Président du CESER,
Monsieur Le Rapporteur,
Mesdames et Messieurs les Conseillés-ères*

Pour notre CGT, les chiffres de la démographie sont un marqueur important et significatif.

Au travers de son ouvrage « Vivre et Travailler en Région Centre-Val de Loire », notre CGT a formulé un

certain nombre de propositions. Via les divers atouts de notre région, il y a possibilité de développement ; la filière énergétique, comme la maintenance et la fourniture de matériel à destination des centrales atomiques, mais aussi les domaines agricoles et sylvicoles qui engendreraient des débouchés si la volonté politique était là.

Un autre sujet brûlant inquiète notre CGT. La situation des Bourses du Travail de Châteauroux, en effet nous CGT, mais également, la CFDT, sommes à l'aube de l'expulsion de nos locaux de la capitale de l'Indre. La CGT dénonce cette décision qui va mettre à mal le mouvement syndical et le prolétariat dans leur ensemble.



RAPPORT DE LA SECTION ÉVALUATION : LES EFFETS DE LA RÉFORME SUR L'OFFRE PAR APPRENTISSAGE (SAISINE RÉGIONALE) Intervention de Nicolas LEPAIN au nom du groupe CGT

*Madame la Vice-Présidente,
Monsieur le Président du CESER,
Madame Le Rapporteur,
Mesdames et Messieurs les Conseillers-
ères*

La CGT souhaite tout d'abord souligner que le travail de la section a produit un rapport argumenté et détaillé, que globalement la CGT partage, cependant cela ne veut pas dire qu'elle est d'accord avec la réforme sur la formation professionnelle qui a conduit à une loi pour ouvrir le marché de la formation y compris en apprentissage.

Les Régions, même si elles ne sont plus un acteur majeur dans l'apprentissage, leur compétence en matière de formation professionnelle devrait leur permettre d'avoir un regard sur les formations proposées ; leur localisation afin de s'assurer de l'équilibre territorial mais aussi de la prise en compte des publics fragiles.

Concernant l'avis, notre regard est plus critique.

Il affirme que l'apprentissage est une voie de réussite incontestable en faisant une comparaison entre apprentissage et lycée pro. La CGT pondère cette affirmation en s'appuyant sur une enquête du CEREQ (Centre d'Études et de Recherches sur les qualifications), menée entre 2015 et 2017 qui révèle que 30 % des élèves de lycée professionnels sont des jeunes évincés de l'apprentissage. En effet, l'accueil en apprentissage introduit des « sélections qui tendent à évincer les filles, la jeunesse paupérisée ainsi que ceux et celles dont l'histoire est marquée par un passé migratoire ».

Il affirme aussi que la réforme pour l'apprentissage permet « une meilleure rémunération des apprentis ». En quoi cette réforme a amélioré la question rémunération ? Pour les employeurs, on peut effectivement dire que la réforme leur améliore leur taux de rentabilité car c'est une main d'œuvre pas chère !

Il parle aussi de « l'obligation », alors que France Compétences est financée en grande majorité par l'argent collecté auprès des entreprises, que l'offre réponde aux besoins du tissu économique locale tout en pointant du doigt le déficit qui risque de nécessiter des ajustements des coûts contrat et de solliciter plus de soutien de la Région pour assurer les CFA les plus fragiles. En clair, la Région apporterait une aide aux CFA déficitaires et pour ceux qui sont bénéficiaires, ils gardent.

Le financement de la formation est un enjeu majeur pour assurer le développement des qualifications et l'émergence des nouveaux métiers dans un contexte où la transition écologique et la relocalisation sont à l'œuvre.

Pour la CGT, le coût-contrat, qui traduit une logique de « tarification à l'acte », est un risque pour l'avenir de certains CFA dont les moyens sont limités. Afin de garantir la viabilité de tous, la CGT propose plutôt d'asseoir leur financement sur un « socle » de base financé par la taxe d'apprentissage (dont le taux doit être augmenté pour être porté à 1,6 %) versé par les Régions. Un complément leur serait versé pour tenir

compte du coût réel de leurs formations. Une dernière part serait attribuée aux établissements dispensant des formations professionnelles initiales hors apprentissage et à eux seuls considérant que la taxe professionnelle à vocation à financer non pas seulement les formations en apprentissage mais les formations à l'apprentissage d'un métier.



Pour rappel, la réforme de 2018 a considérablement réduit la part revenant aux FPI hors apprentissage (350M€), sûrement pour faire en sorte que l'apprentissage devienne la seule voie de FPI ! Ce n'est pas pour rien que pour préparer le terrain, la réforme des lycées professionnels s'est soldée par la baisse de moyens.

Les incitant ainsi à s'ouvrir au marché de l'apprentissage par la mixité des parcours et des publics, la CGT dénonçait en son temps le risque de conduire à une remise en cause du statut des professeurs de lycées professionnels et des heures de face à face néfastes à la qualité de l'enseignement et imposant le dumping social pour les personnels. Si, pour l'heure, la concurrence opère peu, la CGT est très vigilante à cette évolution !

Ce d'autant que le CEREQ s'interroge sur le risque que le marché de l'apprentissage serait peu contrôlé et peu maîtrisé par les pouvoirs public.

Quant à la mise en œuvre d'une instance paritaire régionale de coordination, avec l'ensemble des acteurs, si l'ouverture à la concurrence rend le système complexe, la CGT revendique un droit d'intervention sur l'utilisation de ces ressources générées par le travail des salariés, calculées sur un pourcentage de la masse salariale et destinées à la formation des salariés financières.

De plus, la CGT propose de modifier les statuts de « Certif Pro » ⁽¹⁾ dans le but d'en faire un lieu d'échanges entre les Organisations Syndicales et Patronales et Collectivités Territoriales.

Pour finir, le constat décrit dans le rapport présenté est confirmé dans une étude de l'OFCE (Observatoire Français des Études Économiques) publiée le 17 mars 2022.

- Le système est dopé par des aides aux employeurs sans contrepartie (422.000 emplois d'apprentis en 2 ans). Cela peut inquiéter pour la suite si les aides exceptionnelles s'arrêtent. Ce sera un travail à analyser pour la suite de l'évaluation.
- La réforme n'a pas eu d'effet positif sur les jeunes sortis du système scolaire sans diplôme ni qualification alors que c'est pour ces publics que l'apprentissage est la solution d'insertion professionnelle la plus décisive. En 2020 seulement +5,9 %

d'entrées de ces jeunes alors que le total d'entrées en apprentissage a fait un bond de 63,7 %. C'est là encore un point à analyser pour la suite.

- Face à ce constat, on peut s'interroger sur l'utilisation de l'apprentissage comme un moyen de limiter les situations de pauvreté des étudiants. La CGT rappelle qu'elle revendique un revenu pour les étudiants à hauteur de 80 % du SMIC

L'enjeu de la formation professionnelle et l'apprentissage, la CGT rappelle qu'elle revendique un service public de l'éducation et un service public de l'emploi et de la formation professionnelle.

La CGT votera contre l'avis.

(1) L'Association a pour but de permettre aux organisations syndicales représentatives au plan national et interprofessionnel de préciser les orientations des politiques paritaires définies par les accords nationaux interprofessionnels en matière de formation. Elle a pour missions à ce titre :

- ◆ *d'assurer la coordination de ces politiques avec celles des pouvoirs publics et des autres acteurs de la formation professionnelle et de l'emploi,*
- ◆ *d'assurer les missions confiées par accords nationaux interprofessionnels dans le champ de la certification professionnelle et/ou du développement des compétences et des qualifications,*
- ◆ *de favoriser l'essor de certifications au niveau inter-professionnel et interbranches répondant aux besoins en compétences et en qualifications du marché du travail, à destination des personnes engagées dans la vie active, des employeurs et salariés, des organismes et instances paritaires et des partenaires privés ou publics,*
- ◆ *d'assurer la coordination les Commissions paritaires interprofessionnelles régionales dénommées « Transitions Pro » et la consolidation au niveau national de leur mission de suivi du CEP*